



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg, le 06 mars 2017**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration concernant les repas aux foyers d'accueil.

Selon le rapport d'activité de l'Ombudsman pour l'année 2016, les occupants de foyers d'accueil expriment un mécontentement général concernant les repas servis au foyer. Dans la mesure où la plupart des structures d'hébergement ne disposent pas de cuisines, les personnes ne peuvent pas préparer leur propres repas selon leurs habitudes alimentaires. Les repas sont alors livrés sous forme de plats préparés par diverses firmes de restauration collective. Dans certaines structures à l'étranger, les occupants cuisinent et distribuent eux-mêmes les repas. Ceci permet aux réfugiés de préparer des repas « traditionnels », de les occuper et de leur donner un certain sentiment d'indépendance.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

- Madame la Ministre peut-elle nous confirmer cette information ?
- Combien de foyers sont dotés d'une cuisine ?
- Madame la Ministre ne juge-t-elle pas opportun d'installer des cuisines dans les structures d'hébergement qui n'en ont pas ?
- Les nouvelles structures d'accueil en construction seraient-elles équipées de cuisines pour remédier au problème ?
- Selon nos informations, dans l'une des structures d'hébergement, les personnes ont la possibilité de s'approvisionner dans un supermarché par le biais de bons alimentaires. De quelle structure s'agit-il ?
- Dans la mesure où la fréquentation de magasins renforce le sentiment d'appartenance et d'intégration à la ville d'accueil, la Ministre envisage-t-elle de généraliser le système des bons alimentaires permettant de faire des achats dans des supermarchés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH' or similar initials, written in a cursive style.

Françoise Hetto  
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 06 mars 2017

Objet : Question parlementaire n° 2810 du 06.03.2017 de Madame la Députée Françoise  
Hetto-Gasch

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un  
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés